

Tableau (issu du bilan 2017 Relations prédateurs-proies : Effraie des clochers-micromammifères) : Liste des communes à prospecter en 2018 sur les Unités Paysagères et les sous Unités Paysagères pour lesquelles la collecte doit être commencée ou poursuivie.

Unité et sous-unité paysagères	Commune à compléter	Nombre de pelotes restant à collecter
La Basse vallée de la Saône	Mantoche, Rigny, Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur	15
La Bordure Jurassienne (39)	Beaufort, Mallerey, Maynal, Villeneuve-sous-Pymont, Montmorot, Vadans	119
La Petite Montagne	Loisia, Lavans-sur-Valouse, Légna, Marigna-sur-Valouse, Orgelet, Val-d'Epy, Saint-Julien	25
La Vôge	Aillevillers et Lyaumont	70
Le Finage et le Val d'Amour	Molay, Peseux, Tavaux	200
Le Pays d'Amance	Faverney, Saint-Rémy, Gevigney-et-Mercey	60
Le Second Plateau (25)	Courvières, Chapelle d'Huin	170
Sundgau	Florimont, Grandvillars, Novillard, Favernois, Larivière, Bessoncourt, Fosseemagne, Autrechêne	35